



COMMUNE DE
MONTREUX

Monsieur
Bruno Femia
Chemin de Baugy 7
1815 Clarens

M U N I C I P A L I T É

Montreux, le 19 mai 2014
GFS/ac – 351.23

Kiosque à musique – Quai de la Rouvenaz à Montreux

Eclairage

Monsieur le Conseiller communal,

Votre courrier daté du 9 avril 2014, rédigé sous la forme d'une simple question au sens de l'article 83 RCC, concernant l'éclairage du kiosque à musique sis sur le quai de la Rouvenaz à Montreux, nous est bien parvenu et n'a pas manqué de retenir notre meilleure attention.

A la suite de votre missive, un contrôle technique a immédiatement été opéré par le service communal en charge de l'entretien et de la gestion de cet édicule, et nous avons effectivement constaté que l'interrupteur d'éclairage était resté enclenché en position manuelle, et donc que ce dernier fonctionnait 24 heures sur 24. Sans être en mesure d'en déterminer la cause avec certitude, ce fait est probablement à imputer à un récent utilisateur de cette infrastructure communale. Nous avons donc immédiatement fait procéder à la modification requise, et le kiosque à musique ne sera, dorénavant et comme il se doit, éclairé que la nuit. Nous resterons par ailleurs attentifs à faire contrôler rigoureusement ce point lors d'utilisations futures.

En vous remerciant de nous avoir communiqué ce fait, et en espérant avoir ainsi répondu à votre légitime attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

L. Wehrli



La Secrétaire

C. Martin